REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir
Commission d'examens LRDBHD

FORMULAIRE DE DEMANDE DE COPIE

DU PROCES-VERBAL DE NOTES ET/OU DU DIPLÔME

- LRDBHD -

A. Type de demande :

- ❑ **Copie du diplôme de cafetier, restaurateur et hôtelier**
 Gratuit (envoi par courrier)
- ❑ **Copie du procès-verbal de notes**
 Gratuit (envoi par e-mail)

B. Informations relatives aux examens :

Année d'obtention du diplôme : ……..…….

Session(s) d'examens concernée(s) ou année(s) : ……..…….

C. Informations relatives au demandeur :

Nom(s) de famille : ……..…….. **Nom de jeune fille :** ……..……

Prénom(s) : ……..…….. **Date de naissance :** ……..

E-mail : …….. **Téléphone de contact :**……..

Adresse du domicile : ……..…….. **Numéro :** ……..……

NPA et Localité : ……..…… **Pays** : ……..

D. Pièce(s) à produire obligatoirement en annexe :

❑ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité **et/ou** ❑ Copie de l'autorisation de travail/séjour en cours de validité

E. Remarques à l'attention des demandeurs

1. Ce formulaire peut être déposé par courrier à l'adresse mentionnée en pied-de-page, par e-mail à l'adresse pctn@etat.ge.ch ou au guichet de notre service. Celui-ci doit être dûment complété, signé et obligatoirement accompagné de l'une des pièces mentionnées sous point D.
2. Tout formulaire incomplet est retourné au demandeur et aucune suite n'y est donnée.
3. L'envoi des copies des procès-verbaux de notes s'effectue par e-mail.
4. La facture pour la perception de l'émolument sera envoyée par courrier A et après réception du versement nous procéderons à la préparation du duplicata de diplôme. La réalisation de celui-ci peut prendre plusieurs semaines. Le duplicata du diplôme sera envoyé par courrier A+ (Suisse) ou Recommandé (Etranger) à l'adresse de domicile du requérant mentionnée sur ce formulaire.
5. Sur demande explicite du requérant, le document peut être récupéré au guichet de notre service.
6. Le procès-verbal de notes imprimé peut être utilisé lors de vos démarches administratives auprès de notre service.

Date :	Signature :